



# Assurance vigne

vosre couverture contre les pertes  
de rendement dues à la météo.



Schweizer Hagel  
Suisse Grêle  
Grandine Svizzera

L'assureur agricole

# Assurance vigne

## vosre couverture contre les pertes de rendement dues à la météo.

Jusqu'à l'automne, toute la récolte d'une exploitation viticole est exposée aux forces de la nature. Un vigneron ou une vigneronne peut perdre l'ensemble de son revenu à la suite d'une forte chute de grêle. Les solutions d'assurance Socle et

CLIMAT+ offrent une protection optimale contre la grêle et les autres forces de la nature. Une assurance auprès de la Suisse Grêle est donc une évidence pour la majorité des vigneron et vigneronnes suisses.

### Vos avantages

- ✓ Libre choix du montant de la somme assurée
- ✓ Selon vos besoins, couverture avec différents modèles de franchise
- ✓ Les bois de vigne et les jeunes vignes sans rendement peuvent être assurés
- ✓ Les dommages élémentaires et les dommages de qualité sont assurés
- ✓ Les cultures sous filets de protection latérale peuvent aussi être assurées à des tarifs avantageux
- ✓ Les dommages causés par le gel sont couverts dans l'assurance vigne CLIMAT+
- ✓ Estimation des dommages par des experts et des expertes viticoles

### Assurance Socle pour la vigne: bon à savoir

Dans l'assurance Socle pour la vigne, il est possible de choisir entre deux variantes de franchise: STANDARD ou ÉLEVÉE.

De plus, les vignes sont assurables avec ou sans systèmes de protection.

### Assurance CLIMAT+ pour la vigne: bon à savoir

Dans l'assurance CLIMAT+ pour la vigne, il existe trois variantes de franchise: STANDARD, ÉLEVÉE ou CAT. L'assurance vigne CLIMAT+ offre aussi une protection contre les dommages dus au gel. Dans le cas du gel, la franchise correspond à 25% de la somme assurée, quelle que soit la

variante choisie. De plus, les vignes peuvent être assurées avec ou sans systèmes de protection.

Pour que les dommages dus au gel soient couverts, toute nouvelle conclusion de l'assurance CLIMAT+ pour la vigne doit être effectuée jusqu'au 15 février.



### **Système de protection**

Bien installés, les filets offrent une bonne protection contre la grêle. Cependant, il arrive régulièrement que les systèmes de protection soient endommagés par des intempéries. Une assurance complémentaire permet d'assurer les filets latéraux de manière optimale.



### **Mesures de protection contre le gel**

Les mesures de protection contre le gel avec des installations non permanentes peuvent être indemnisées à condition qu'elles réduisent incontestablement les effets du dommage.



### **Dommmages de qualité**

En plus de la perte de rendement, les dommages de qualité sont également assurés. Concernant les dommages de grêle survenant à partir du 1<sup>er</sup> juillet, une indemnisation supplémentaire pour la perte de qualité est accordée sur la base de la perte de rendement. Une indemnisation élevée pour la perte de qualité peut être

convenue dans le cadre d'une assurance complémentaire.



### **Assurance des jeunes vignes sans rendement**

Les jeunes plants sont particulièrement sensibles à la grêle. Cette assurance complémentaire moyennant une surprime couvre les dommages jusqu'à ce que la plantation soit productive.



### **Assurance bois de vigne**

Une forte chute de grêle provoque aussi des dommages au bois de vigne et peut entraîner des pertes de rendement l'année suivante. Contre une prime modique supplémentaire, nous indemnisons jusqu'à 50% de la somme assurée en plus de la perte de rendement actuelle.

# Assurance vigne **SANS** systèmes de protection

	Couverture	Produits		
SOCLE (sans gel)	<b>GRÊLE + ÉLÉMENTAIRE</b> 	<b>STANDARD</b>  Franchise grêle et élémentaire: 10% de la valeur de remplacement	<b>ÉLEVÉE</b>  Franchise grêle et élémentaire: 20% de la valeur de remplacement	
	Assurance bois de vigne	Facultatif	Facultatif	
CLIMAT+ (avec gel)	<b>GRÊLE + ÉLÉMENTAIRE + GEL</b> 	<b>STANDARD</b>  Franchise grêle et élémentaire: 10% de la valeur de remplacement  Franchise gel: 25% de la somme assurée	<b>ÉLEVÉE</b>  Franchise grêle et élémentaire: 20% de la valeur de remplacement  Franchise gel: 25% de la somme assurée	<b>CAT</b>  Franchise grêle et élémentaire: 30% de la valeur de remplacement  Franchise gel: 25% de la somme assurée
	Assurance bois de vigne	Facultatif	Facultatif	Facultatif

# Assurance vigne **AVEC** systèmes de protection

	Couverture	Produits	
SOCLE (sans gel)	<b>GRÊLE + ÉLÉMENTAIRE</b> 	<b>STANDARD, COUVERTS</b>  Franchise grêle et élémentaire: 10% de la valeur de remplacement	
	Filets de protection latérale	Franchise grêle et élémentaire: 6% de la valeur de remplacement. Les dommages inférieurs à 20% ne sont pas indemnisés.	
	Assurance bois de vigne	Facultatif	
CLIMAT+ (avec gel)	<b>GRÊLE + ÉLÉMENTAIRE + GEL</b> 	<b>STANDARD, COUVERTS</b>  Franchise grêle et élémentaire: 10% de la valeur de remplacement  Franchise gel: 25% de la somme assurée	<b>CAT, COUVERTS</b>  Franchise grêle et élémentaire: 30% de la valeur de remplacement  Franchise gel: 25% de la somme assurée
	Filets de protection latérale	Franchise grêle et élémentaire: 6% de la valeur de remplacement. Les dommages inférieurs à 20% ne sont pas indemnisés.	Franchise grêle et élémentaire: 6% de la valeur de remplacement. Les dommages inférieurs à 20% ne sont pas indemnisés.
	Assurance bois de vigne	Facultatif	Facultatif



Jusqu'à l'automne, toute la récolte d'une exploitation viticole est exposée aux forces de la nature. Un vigneron ou une vigneronne peut perdre l'ensemble de son revenu à la suite d'une forte chute de grêle. Avec nos solutions d'assurance Socle et CLIMAT+, vous est assuré de manière optimale.



**Impressum**

Éditeur & rédaction Société suisse d'assurance contre la grêle,  
société coopérative, Seilergraben 61, 8001 Zurich  
Graphique & design HERRROHR GmbH, Cham